

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

17-04-2026-15

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-8, L.2121-13, L.2121-19 et L.2121-27-1 ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les règles de fonctionnement du conseil municipal, notamment en matière d'organisation des séances, de débats, de votes et d'information des élus et du public ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement intérieur présenté aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

DIT que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption ;

DIT qu'il sera applicable jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération



Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



04/06/2026

04/06/2026

